

# Rapport de présentation du Budget Primitif 2021

---

Villers-lès-Nancy : Budget Principal & Maison de Santé



# Sommaire

<b>Éléments de rappel.....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction : Présentation générale du budget .....</b>	<b>4</b>
<b>A. Les informations essentielles du budget 2021 .....</b>	<b>4</b>
<b>B. Présentation générale du budget .....</b>	<b>5</b>
<b>La préservation de l'épargne de fonctionnement .....</b>	<b>6</b>
<b>A. Des recettes de fonctionnement en berne.....</b>	<b>6</b>
La baisse des dotations .....	6
Une politique fiscale stable .....	7
Les produits des services et du domaine .....	7
Les subventions reçues.....	8
<b>B. Des dépenses contenues .....</b>	<b>8</b>
Des charges générales contenues .....	9
Des dépenses de personnel maîtrisées.....	9
Le maintien des subventions aux associations.....	10
Les frais financiers .....	11
Présentation des dépenses par politiques publiques .....	12
<b>C. Une épargne de fonctionnement consolidée .....</b>	<b>13</b>
<b>Un niveau d'investissement ambitieux.....</b>	<b>14</b>
<b>A. Les investissements 2021.....</b>	<b>14</b>
Les principaux investissements 2021 .....	15
Présentation des investissements par politiques publiques .....	18
<b>B. Le financement des investissements .....</b>	<b>19</b>
Les recettes affectées aux investissements .....	19
Le recours à l'emprunt et la gestion de la dette .....	20
<b>Focus sur la Maison de Santé .....</b>	<b>21</b>

## Éléments de rappel

Le Débat d'Orientation Budgétaire du 22 février 2021 fut l'occasion de rappeler la situation macro-économique, de présenter le projet de mandat et la stratégie financière pour la période 2021-2025.

Le DOB ayant ainsi permis de prendre de la hauteur et de replacer la situation actuelle dans son contexte et sa perspective, le présent rapport de présentation s'attachera donc à commenter plus précisément les crédits inscrits au titre de l'exercice 2021 qui respectent les engagements données lors du DOB.

En investissement, le budget primitif 2021 intègre les « crédits de paiement » nécessaires cette année au regard du phasage des « autorisations de programme » pluriannuelles soumises à la délibération du conseil municipal du 29 mars 2021.

Rappelons avant toute chose que le budget est à la fois un acte de prévision, et aussi, s'agissant des dépenses, d'autorisation d'engager des crédits.

A ce sujet, le niveau de vote porte sur des chapitres, regroupant des ensembles cohérents de postes de dépenses (dépenses de personnel, charges générales, etc...). Au sein de ces chapitres, la présentation des crédits détaillée par nature revêt un caractère uniquement indicatif et prévisionnel. Des ajustements peuvent être réalisés en cours d'année par virements de crédits, sans qu'il soit besoin d'un vote en conseil municipal.

Le budget est composé de deux sections, fonctionnement et investissement, qui doivent s'équilibrer en dépenses et en recettes.

De plus, au titre de la « règle d'or », l'équilibre réel du budget n'est réputé être assuré que lorsque le remboursement des emprunts peut être couvert par des ressources propres (il est donc interdit d'emprunter une nouvelle dette pour rembourser une ancienne).

L'importance de cette règle justifiera d'étudier en détail les niveaux d'épargne de la commune (page 13).

S'agissant des investissements, le vote du budget ne porte que sur les inscriptions nouvelles, étant entendu que les dépenses d'équipement (et leurs recettes affectées) engagées mais non réalisées en 2020, font l'objet d'un report automatique des crédits au titre des « restes à réaliser ».

L'exercice 2021 intègre également les résultats (excédents ou déficits) de 2020, par anticipation, en attendant l'approbation du compte administratif et du compte de gestion définitif.

## Introduction : Présentation générale du budget

### A. Les informations essentielles du budget 2021

Il est possible de résumer la teneur de ce budget primitif en 5 points essentiels :

**Aucune hausse d'impôts** : conformément à l'engagement de l'équipe municipale. Le pouvoir d'achat des villarois bénéficiera donc pleinement de la suppression progressive de la taxe d'habitation (- 30 % pour les ménages qui n'étaient pas déjà exonérés en 2020).

**Un budget encore perturbé par la crise sanitaire** : la pandémie bouleverse le budget 2021, qui ne peut donc pas être strictement comparé au budget 2020 (qui avait été voté avant les restrictions impossibles à anticiper à l'époque). Les mesures sanitaires (masques, désinfection), l'accueil d'un centre de vaccination représentent un coût (direct ou indirect). Dans le même temps, l'impossibilité de réaliser certains projets conduit à réallouer des crédits.

**Une politique d'investissement soutenue** : comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, priorité est donnée à l'investissement pour rénover nos équipements et apporter de meilleurs services aux habitants (MJC Savine, résidence Paul Adam, etc...). Ce faisant, la commune contribuera autant que possible au plan de relance pour l'économie et l'emploi local, avec l'intention de capter les financements dédiés au bénéfice des villarois.

**Une approche transversale – la transition écologique** : le budget 2021 ne considère pas l'écologie comme une politique en soi – cloisonnée. C'est une démarche transversale qui guide l'ensemble des politiques municipales. Si la transition écologique consiste à améliorer la performance énergétique des bâtiments, à protéger les espaces naturel, la faune et la flore, à favoriser la valorisation ou le tri des déchets, à promouvoir les produits bios ou locaux, à s'adapter aux changements climatiques... le budget 2021 représente 975 K€ d'investissements contribuant directement à la transition écologique.

**Un recours à l'emprunt limité aux opérations « autofinancées »** : la commune ne souscrira pas d'emprunt, sauf pour deux opérations spécifiques qui seront capables de les rembourser par elles-mêmes (grâce aux économies ou aux recettes générées) : la modernisation de la résidence autonomie Paul Adam (budget principal) et la Maison de santé (budget annexe). La dette nouvelle permettra donc de réaliser ces projets sans coûter quoi que ce soit aux contribuables villarois.

## B. Présentation générale du budget

Le budget 2021 de la commune de Villers est valorisé à 20,875 M€, dont 17,32 M€ d'opérations réelles et 3,55 M€ d'opérations d'ordre.

*Pour rappel, les opérations d'ordre, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité sans avoir de conséquences sur la trésorerie.*

Avec 11,3 M€, la section de fonctionnement représente près de 2/3 du budget.

La section d'investissement, valorisée à 6 M€, est particulièrement importante cette année encore compte-tenu d'investissements majeurs (rénovation de la résidence Paul Adam, construction de la Maison de Santé, rénovation de la MJC Savine...).

Le budget annexe de la Maison de Santé, créé en 2018 et jusqu'alors composé essentiellement de dépenses et recettes d'investissement, entre dans sa phase d'exploitation avec l'inauguration de l'équipement et la remise des clés aux professionnels de santé le 15 mars 2021.

Balance	Budget Principal			Maison de Santé			Tous budgets		
	BP	RAR	Total	BP	RAR	Total	BP	RAR	Total
<b>FONCTIONNEMENT</b>									
<b>Dépenses</b>	13 008 860	36 248	13 045 108	86 688	-	86 688	13 095 547	36 248	13 131 796
Réelles	11 176 518	36 248	11 212 766	86 688	-	86 688	11 263 206	36 248	11 299 454
d'Ordre	1 832 342	-	1 832 342	-	-	-	1 832 342	-	1 832 342
<b>Recettes</b>	13 045 108	-	13 045 108	86 688	-	86 688	13 131 796	-	13 131 796
Réelles	13 023 438	-	13 023 438	86 688	-	86 688	13 110 126	-	13 110 126
d'Ordre	21 670	-	21 670	-	-	-	21 670	-	21 670
<b>INVESTISSEMENT</b>									
<b>Dépenses</b>	3 528 220	2 109 987	5 638 206	1 861 685	245 149	2 106 834	5 389 905	2 355 136	7 745 040
Réelles	3 506 550	2 109 987	5 616 536	1 61 685	245 149	406 834	3 668 235	2 355 136	6 023 370
d'Ordre	21 670	-	21 670	1 700 000	-	1 700 000	1 721 670	-	1 721 670
<b>Recettes</b>	5 103 185	535 021	5 638 206	1 761 834	345 000	2 106 834	6 865 019	880 021	7 745 040
Réelles	3 270 844	535 021	3 805 865	61 834	345 000	406 834	3 332 678	880 021	4 212 699
d'Ordre	1 832 342	-	1 832 342	1 700 000	-	1 700 000	3 532 342	-	3 532 342
<b>TOTAL (fonctionnement &amp; investissement)</b>									
<b>Dépenses</b>	16 537 079	2 146 235	18 683 314	1 948 373	245 149	2 193 522	18 485 452	2 391 384	20 876 836
Réelles	14 683 068	2 146 235	16 829 303	248 373	245 149	493 522	14 931 440	2 391 384	17 322 825
d'Ordre	1 854 012	-	1 854 012	1 700 000	-	1 700 000	3 554 012	-	3 554 012
<b>Recettes</b>	18 148 293	535 021	18 683 314	1 848 522	345 000	2 193 522	19 996 815	880 021	20 876 836
Réelles	16 294 282	535 021	16 829 303	148 522	345 000	493 522	16 442 803	880 021	17 322 825
d'Ordre	1 854 012	-	1 854 012	1 700 000	-	1 700 000	3 554 012	-	3 554 012

*Equilibre du BP 2021 (dont RAR - Restes A Réaliser 2020)*

## La préservation de l'épargne de fonctionnement

Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les recettes de fonctionnement seront peu évolutives au budget 2021, dès lors que les dotations baissent mécaniquement et que la commune a décidé de ne pas lever de fiscalité supplémentaire. Dès lors, afin de maintenir les investissements sans recourir à l'emprunt, il est nécessaire de contenir les dépenses de fonctionnement pour maintenir ou améliorer l'épargne de la commune.

### A. Des recettes de fonctionnement en berne

Le tableau ci-dessous indique que les recettes stagnent, notamment en raison de la baisse prévisionnelle des dotations. Les taux de fiscalité restant inchangés, le produit des impôts n'augmente que marginalement (grâce à l'évolution des bases indexée sur l'inflation), juste assez pour compenser la réduction des concours de l'Etat.

Chapitres	2020	2021	Evolution
<b>73 - Fiscalité</b>	<b>8 278 800</b>	<b>8 335 000</b>	<b>0,7%</b>
Fiscalité directe	4 686 800	4 724 000	0,8%
Reversements de fiscalité	2 912 000	2 921 000	0,3%
Droits de mutations	500 000	470 000	-6,0%
Autre	180 000	220 000	22,2%
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>1 901 940</b>	<b>1 890 640</b>	<b>-0,6%</b>
Dotations	880 000	840 000	-4,5%
Compensations	336 240	351 240	4,5%
Subventions	685 700	699 400	2,0%
<b>70 - Produit des services</b>	<b>992 200</b>	<b>990 865</b>	<b>-0,1%</b>
<b>75 - Produits de gestion courante</b>	<b>447 450</b>	<b>397 915</b>	<b>-11,1%</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>275 000</b>	<b>275 000</b>	<b>0,0%</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>28 500</b>	<b>28 500</b>	<b>0,0%</b>
<b>78 - Reprise sur provisions</b>	<b>-</b>	<b>1 000</b>	
<b>002 - Excédent n-1</b>	<b>1 096 231</b>	<b>1 104 518</b>	<b>0,8%</b>
<b>Total général</b>	<b>13 020 121</b>	<b>13 023 438</b>	<b>0,0%</b>

*Evolution des recettes réelles de fonctionnement (budget principal)*

### La baisse des dotations

Bien que la loi de finances pour 2021 ait maintenu l'enveloppe normée à son niveau de 2020, **la dotation globale de fonctionnement diminuera** de près de 40 K€ pour Villers :

- L'enveloppe normée est composée de « sous-enveloppes ». Parmi celles-ci, les dotations de péréquation, en faveur des communes « fiscalement moins riches » vont augmenter. Afin de maintenir l'enveloppe globale au même niveau, la dotation forfaitaire baissera à due concurrence. Or, Villers n'est pas éligible aux dotations qui augmentent. Elle perçoit uniquement la dotation forfaitaire qui baisse chaque année, et devrait donc être rabotée de près de 55 K€.
- La hausse du nombre d'habitants d'après les dernières statistiques de l'INSEE (+ 146) devrait faire progresser la dotation forfaitaire, qui dépend de la population, d'environ 15 K€.

> Les dotations de Villers, qui devraient donc progresser de 15 K€ compte-tenu de l'augmentation de la population (et donc des services publics à délivrer à ces nouveaux habitants), baissera finalement de 40 K€ compte-tenu d'un rabot de 55 K€.

## Une politique fiscale stable

**S'agissant de la fiscalité directe** (Taxes foncières et d'habitation), et conformément aux engagements de l'équipe municipale, **les taux d'imposition resteront toujours inchangés en 2021.**

Par conséquent, le produit fiscal augmentera uniquement au rythme de l'indexation des bases, calquée sur l'inflation depuis 2018 pour la taxe foncière les ménages (cette année, l'inflation prise en compte s'élève à seulement 0,2 %).

L'évolution attendue du produit de la fiscalité directe, sur la base de ces considérations, est de 40 K€ environ.

*NB : en 2021, la fiscalité directe locale verra la Taxe d'Habitation limitée aux seuls logements vacants et résidences secondaires, tandis que la taxe foncière sur le bâti héritera – à titre de compensation – de l'ancienne part départementale de cette taxe.*

Par ailleurs, les **reversements de fiscalité** du Grand Nancy sont stables dès lors que l'attribution de compensation, qui en compose la majeure partie (2,5 M€), est figée par principe. Seule la dotation de solidarité (397 K€) évolue chaque année à la marge.

Les **droits de mutations** sont par nature aléatoires, selon le nombre et le montant des transactions immobilières réalisées sur le territoire dans l'année. Le montant de 2020 a été estimé prudemment à 470 K€ (contre 611 K€ et 500 K€ réellement perçus en 2019 et 2020).

Les **autres produits fiscaux** sont composés essentiellement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE ; 190 K€) et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE ; 30 K€).

## Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine sont regroupés au sein des chapitres 70 et 75 dans le tableau ci-avant.

Ils sont stables dès lors que **la commune s'est engagée à ne pas augmenter ses tarifs.** Par exception, les redevances pour les concessions dans les cimetières seront revues à la marge pour financer les travaux d'aménagement des allées et des tombes.

Les loyers (chapitre 75) diminue (- 50 K€) compte tenu de l'impossibilité de louer des salles communales en raison des restrictions sanitaires, et d'un taux de remplissage des résidences autonomie volontairement réduit pour libérer des logements afin de permettre les travaux de modernisation du bâtiment Paul Adam.

## Les subventions reçues

Faute de connaître la politique des financeurs et l'impact de la crise sur les partenariats, le montant des subventions de fonctionnement attendues en 2021 est reconduit par prudence à l'identique du budget 2020, à l'exception des versements de la CAF qui progressent marginalement de 20 K€.

Pour rappel, l'exercice 2020 avait permis de constater en décision modificative (n°2) des aides supplémentaires de la CAF en raison du succès des dispositifs périscolaires (plan mercredis) et de la montée en puissance des subventions perçues au titre des actions réalisées en matière de coordination de la politique petite enfance et du relais assistantes maternelles.

## B. Des dépenses contenues

Tenaillée entre des recettes peu évolutives et la volonté de poursuivre les investissements nécessaires au territoire, la commune n'a d'autre choix que de rester vigilante quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En conséquence, les services communaux réalisent des efforts quotidiens, année après année, pour réduire les dépenses courantes (et ce en dépit de l'inflation). Ces efforts se poursuivront naturellement en 2021 en inscrivant au budget les crédits « au plus juste », et ce malgré la crise sanitaire qui représente un coût non négligeable.

Dans le même temps, l'année 2020 a été mise à profit pour prendre du recul par rapport à la situation financière des associations afin de faire le bilan des actions subventionnées. Il apparaît parfois que la crise a empêché certaines associations de mener à bien leurs projets 2020 et que la subvention versée l'an dernier n'a pas été entièrement utilisée et n'a donc pas lieu d'être pleinement reconduite.

Chapitres	2020	2021	Evolution
<b>011 - Charges générales</b>	2 632 508	2 656 640	0,9%
<b>012 - Charges de personnel</b>	7 333 530	7 337 280	0,1%
<b>014 - Dégrevements THLV</b>	7 000	-	-100,0%
<b>65 - Charges de gestion courante</b>	1 165 642	1 075 633	-7,7%
Subventions aux assos.	789 132	704 122	-10,8%
Autres subventions	140 000	130 000	-7,1%
Autres charges	236 510	241 511	2,1%
<b>66 - Charges financières</b>	76 000	65 000	-14,5%
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	18 000	13 965	-22,4%
<b>68 - Provisions</b>	-	3 000	#DIV/0!
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	65 000	25 000	-61,5%
<b>Total général</b>	<b>11 297 680</b>	<b>11 176 518</b>	<b>-1,1%</b>

*Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (budget principal)*

## Des charges générales contenues

Malgré les efforts quotidiens pour stabiliser les dépenses courantes, ce poste de dépenses progresse légèrement en 2021 en raison de phénomènes conjoncturels :

- La crise sanitaire nécessite des crédits supplémentaires pour les achats de masques, gants, blouses dans les crèches ou résidences séniors par exemple, ou permettre la désinfection régulière des locaux. Les dépenses sanitaires représentent près de 30 K€ en coût direct. Le virus représente également un coût indirect dès lors que la commune s'est proposé sans attendre pour fournir locaux et personnels pour accueillir un centre de vaccination au centre du Placieux.
- Par ailleurs, les résidences autonomie doivent procéder tous les 5 ans à une évaluation externe. Ce diagnostic représente un coût de 15 K€ en 2021.

En excluant ces dépenses « exceptionnels » les charges générales seraient tenues, alors même que des moyens sont renforcés, notamment pour les cimetières (+ 15 K€ afin de vider des concessions abandonnées pour éviter les espaces non entretenus).

A titre indicatif, la décomposition des charges générales est la suivante.

Charges générales	2020	2021	Evolution
Fluides	618 618	557 290	-9,9%
Maintenance	433 500	441 000	1,7%
Fournitures	270 965	309 315	14,2%
Services	1 210 415	1 261 085	4,2%
Impôts & taxes	99 010	87 950	-11,2%
<b>Total général</b>	<b>2 632 508</b>	<b>2 656 640</b>	<b>0,9%</b>

*Décomposition des charges générales*

## Des dépenses de personnel maîtrisées

Comme dans de nombreuses communes, la masse salariale représente les deux tiers du budget de fonctionnement. La maîtrise des dépenses suppose donc avant tout de contenir l'évolution de ce chapitre budgétaire qui traduit néanmoins les ressources humaines qui incarnent et font vivre les services publics de Villers.

Ce défi nécessite donc de rechercher le point d'équilibre entre les attentes des villarois et les services offerts aux habitants, en identifiant la meilleure organisation possible pour y parvenir (et non en pratiquant une politique arbitraire de non-remplacement d'un départ sur deux par exemple).

Le tableau ci-dessous relatif à l'évolution des effectifs entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et 2021 montre une baisse des effectifs de près de 11 « Equivalents Temps Plein ».

Ce constat s'explique par les difficultés rencontrées pour remplacer certains départs en période de crise sanitaire, qui ont conduit certains postes à rester vacants pendant plusieurs mois (Directeur des Services techniques par exemple).

Par ailleurs, la réorganisation du service culturel (non remplacement d'un départ en retraite) et du CCAS (l'accompagnateur RSA ne sera plus employé par la ville mais remboursé par le CCAS à la ville de Vandoeuvre dans le cadre d'une mise à disposition avec cette commune voisine) conduira également à une adaptation des effectifs.

Catégorie de grade	Catégorie de l'agent	Effectifs (ETP) sur postes permanents	
		au 1er janvier 2020	au 1er janvier 2021
<b>A</b>	Titulaires / stagiaires	15,00	12,00
	Contractuels	1,00	1,00
	<b>Sous-total</b>	<b>16,00</b>	<b>13,00</b>
<b>B</b>	Titulaires / stagiaires	11,00	11,00
	Contractuels	0,00	0,00
	<b>Sous-total</b>	<b>11,00</b>	<b>11,00</b>
<b>C</b>	Titulaires / stagiaires	112,90	105,92
	Contractuels	7,25	5,92
	<b>Sous-total</b>	<b>120,15</b>	<b>111,84</b>
<b>TOTAL</b>		<b>147,15</b>	<b>135,84</b>

D'un point de vue financier, la stabilité de la masse en 2021 s'explique avant tout par la régularisation d'une somme qui n'avait pas été déduite en 2020 par omission (suite à la réorganisation de la politique Petite Enfance en 2018).

### Le maintien des subventions aux associations

En 2021, le budget repose sur le principe du **maintien des subventions aux associations**.

Par exception, certaines associations ont informé la mairie ne pas avoir besoin de déposer un dossier de subvention en 2021 dès lors que la situation sanitaire ne leur a pas permis de réaliser leurs actions habituelles et que la subvention 2020, qui avait été versée intégralement pour ne pas tergiverser ni faire peser de risque de trésorerie sur ces petites structures en période de crise et d'incertitude, n'a pas été pleinement dépensée.

Pour les associations plus importantes (dont la subvention est d'au moins 10 K€), un dialogue continu lors du deuxième semestre 2020 a permis de faire le bilan des actions réalisées, des surcoûts

survenus ou des économies éventuelles, d'analyser les comptes de résultat, pour évaluer conjointement le besoin de subvention 2021.

Ces travaux parviennent à la conclusion que le besoin de subvention 2021 est exceptionnellement inférieur de 60 K€ au montant de référence. Cette situation continue d'être surveillée de près au regard de l'évolution de la situation sanitaire et de ses conséquences sur les acteurs associatifs. Dans ce contexte, le budget 2021 dispose par précaution d'une marge de manœuvre pour verser des subventions complémentaires s'il fallait aider une association à surmonter une difficulté.

Par ailleurs, la dissolution d'une des associations artistiques entraîne *de facto* une réduction des subventions de près de 25 K€ complémentaires.

Le soutien de la ville auprès de ces associations ne se limite pas aux aides de fonctionnement : en 2021, la commune attribuera une subvention d'investissement à la Maison départementale des familles pour 15 K€ et renouvellera un minibus mis à dispositions des clubs de sport (notamment).

Au-delà des associations, la commune verse également une participation au centre social CAF Jolibois de 10 K€.

Enfin, la ville contribue également au financement du Centre Communal d'Action Sociale avec une participation habituelle de 120 K€.

## Les frais financiers

Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts souscrits par la commune. Leur montant diminue de près de 15 % (environ 10 K€ donc) conformément à ce qui a été annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce résultat est le fruit de plusieurs facteurs :

- le désendettement significatif du mandat précédent. Les frais financiers étant basés sur le capital restant dû, la réduction de l'encours de dette fait chuter l'assiette de calcul des intérêts.
- la renégociation de dette opérée en 2019,
- les bonnes conditions de taux actuels qui permettent :
  - de bénéficier de faibles montants d'intérêts sur les anciens emprunts à taux variables, qui ne représentent toutefois que 15 % de l'encours
  - de bénéficier de faibles taux fixes pour les contrats conclus récemment (700 K€ sur 30 ans à seulement 0,98 % pour le projet Paul Adam en 2020).

La performance de la dette peut être mesurée au regard du taux moyen (montant des frais financiers divisés par la valeur de l'encours de dette), comme ci-dessous :

	2020	2021	Evolution
<b>Frais financiers</b>	<b>76 000</b>	<b>65 000</b>	<b>-14,5%</b>
<b>Encours au 1er janvier</b>	<b>5 036 714</b>	<b>5 065 181</b>	<b>0,6%</b>
<b>Taux moyen de la dette</b>	<b>1,51%</b>	<b>1,28%</b>	<b>-15,0%</b>

*Evolution du taux moyen de la dette (budget principal)*

## Présentation des dépenses par politiques publiques

Au-delà de la présentation traditionnelle des dépenses (chapitres, natures), le budget traduit avant tout les moyens dévolus aux différentes politiques publiques communales. A ce titre, il est proposé de présenter, à titre indicatif, les dépenses de gestion (chapitres 011 et 65) et de personnel selon une autre grille de lecture correspondant davantage aux services rendus aux habitants :

Politiques	Personnel	Gestion	Total	%
Education	1 153 400	647 925	<b>1 801 325</b>	22%
Sports Jeunesse	1 179 600	568 610	<b>1 748 210</b>	21%
Culture	341 580	632 492	<b>974 072</b>	12%
Séniors	613 600	337 780	<b>951 380</b>	11%
Petite Enfance	634 000	180 365	<b>814 365</b>	10%
Cadre de vie	685 100	122 565	<b>807 665</b>	10%
Solidarités	319 500	177 820	<b>497 320</b>	6%
Citoyenneté & Démocratie	204 900	29 880	<b>234 780</b>	3%
Population	160 100	30 665	<b>190 765</b>	2%
Sécurité	171 600	7 155	<b>178 755</b>	2%
Développement Durable	37 600	29 217	<b>66 817</b>	1%
Autres		50 649	<b>50 649</b>	1%
<b>Total des politiques</b>	<b>5 500 980</b>	<b>2 815 123</b>	<b>8 316 103</b>	
<i>Non ventilé</i>	<i>1 836 300</i>	<i>925 150</i>	<i>2 761 450</i>	
<b>Total général</b>	<b>7 337 280</b>	<b>3 740 273</b>	<b>11 077 553</b>	

*Présentation des dépenses de gestion (011, 65 et 012) par politiques publiques*

Cette présentation met en évidence un phénomène connu : ce sont sans surprise les habitants les plus jeunes et les plus âgés qui consomment le plus de services publics (Education, Petite enfance, Séniors). Ces thématiques représentent près de 43 % du budget alloué directement aux politiques publiques.

La présentation met également en avant les moyens dévolus à l'attractivité de la commune (33 %), qui présente la particularité d'être une ville très sportive mais également riche en activités culturelles.

## C. Une épargne de fonctionnement consolidée

L'épargne, étant définie comme le solde positif entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, constitue un élément essentiel du financement des investissements dès lors qu'elle permet de procéder directement aux travaux, ou de recourir à l'emprunt en garantissant la possibilité de rembourser les annuités ultérieures.

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement à l'exclusion des frais financiers. Elle traduit donc l'autofinancement dégagé sur le budget courant de la commune. **Le budget 2021 parviendra à bonifier l'épargne de gestion de 6 %** malgré la stagnation des recettes.

L'épargne brute exprime quant à elle l'écart entre toutes les recettes et dépenses de la section de fonctionnement. Elle représente l'autofinancement total dégagé au profit de la section d'investissement. **L'épargne brute du BP 2021 s'améliore de 7 %** dès lors qu'à une épargne de gestion déjà bonifiée s'ajoute une baisse des frais financiers.

L'épargne nette, obtenue en soustrayant le remboursement des emprunts de l'épargne brute, traduit l'autofinancement restant pour les investissements nouveaux, dès lors qu'une partie de l'épargne brute a été consommée pour rembourser l'annuité en capital de la dette. **En améliorant son épargne nette de 18 %, la commune se donne donc les moyens d'investir 190 K€ de plus** sans avoir à recourir à l'emprunt.

*NB : Disposer d'une épargne nette positive revient à respecter la « règle d'or » qui interdit aux collectivités de se surendetter (emprunter pour rembourser d'anciens emprunts) puisque la commune démontre ainsi qu'elle est capable de rembourser sa dette avec sa seule épargne de fonctionnement.*

Par ailleurs, la **capacité de désendettement** symbolise le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser l'intégralité de la dette si la commune y consacrait toute son épargne brute. Cet indicateur permet d'évaluer le niveau d'endettement de la commune dès lors que la capacité à emprunter dépend étroitement de la capacité à rembourser (grâce à l'épargne).

**Au BP 2021, la capacité de désendettement, portée à 2,7 années, s'améliore de 6 % et reste donc largement en-deçà des seuils d'alerte (10-12 ans).**

Niveaux d'épargne	BP 2020	BP 2021	Evolution
Recettes réelles	13 020 121	13 023 438	0,0%
Dépenses réelles (hors intérêts)	11 221 680	11 111 518	-1,0%
<b>Epargne de Gestion</b>	<b>1 798 441</b>	<b>1 911 920</b>	<b>6,3%</b>
Intérêts de la dette	76 000	65 000	-14,5%
<b>Epargne Brute</b>	<b>1 722 441</b>	<b>1 846 920</b>	<b>7,2%</b>
Remboursements d'emprunts	675 000	610 000	-9,6%
<b>Epargne Nette</b>	<b>1 047 441</b>	<b>1 236 920</b>	<b>18,1%</b>
Encours de dette au 1er janvier	5 036 714	5 065 181	0,6%
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>2,9</b>	<b>2,7</b>	<b>-6,2%</b>

*Evolution des niveaux d'épargne et d'endettement (budget principal)*

## Un niveau d'investissement ambitieux

La stratégie financière de la commune s'appuie sur la volonté de poursuivre une politique d'investissement la plus ambitieuse possible sur la durée du mandat. Il s'agit à la fois de procéder aux transitions nécessaires pour le bien-vivre des villarois et par la même occasion, de soutenir le dynamisme, l'attractivité, l'économie et l'emploi local dans un contexte de crise économique et sociale.

Cette deuxième partie du rapport de présentation s'attachera donc à présenter les crédits d'investissements 2021 ainsi que leurs modes de financement. Il faut à ce titre garder à l'esprit que le budget 2021 s'inscrit dans un plan pluriannuel d'investissement de 10,6 M€ (soit 2,15 M€ par an).

Certains projets sont budgétés sur plusieurs exercices pour refléter le calendrier prévisionnel des études et des travaux. Il faut donc se référer aux autorisations de programme délibérées le 29 mars 2021 pour mesurer le budget total des différents projets d'investissements (le présent rapport se contentant de faire un focus sur les crédits de paiement 2021).

### A. Les investissements 2021

Les dépenses d'équipement – c'est-à-dire les investissements nouveaux - seront portées à plus 2 M€ en 2021 (en plus de de 2,1 M€ de restes à réaliser reportés de 2020).

Dans le même temps, le remboursement de la dette en capital va diminuer de 65 K€.

Chapitres	2020	2021	Evolution
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>1 864 291</b>	<b>2 066 550</b>	<b>10,8%</b>
20 - Immo. Incorporelles	52 770	5 000	-90,5%
204 - subv. D'équipement	500	20 500	4000,0%
21 - Immo. Corporelles	1 808 521	2 041 050	12,9%
26 - Participations financières	2 500	-	-100,0%
<b>16 - Dette</b>	<b>675 000</b>	<b>1 410 000</b>	<b>108,9%</b>
1641- Annuité en capital	675 000	610 000	-9,6%
166 - Refinancement		800 000	
<b>165 - Cautions</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>0,0%</b>
<b>020 - Dépenses imprévues</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>0,0%</b>
001 - Résultat n-1	13 323	-	-100,0%
<b>Total général</b>	<b>2 582 614</b>	<b>3 506 550</b>	<b>35,8%</b>

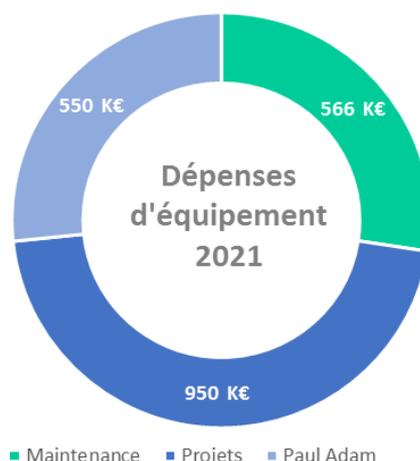
*Dépenses réelles d'investissement (budget principal)*

## Les principaux investissements 2021

Les 2,066 M€ de dépenses nouvelles d'équipements prévues en 2021 peuvent être réparties en 2 blocs :

- Les investissements de **maintenance**, qui permettent de maintenir en état le patrimoine immobilier, de renouveler les véhicules et matériels,
- Les investissements de **projets**, qui concourent à apporter des services nouveaux habitants, par la construction de nouveaux équipements, ou des rénovations d'ampleur, l'acquisition de nouveaux matériels qui permettront de développer de nouvelles actions.

*NB : au sein de ces projets, les crédits dédiés à la modernisation de Paul Adam font l'objet d'un fléchage pour identifier ce projet majeur qui présente la particularité d'être financé dans le cadre d'une « opération blanche »*



Pour rappel, le Plan Pluriannuel d'Investissement a dû être modifié depuis le Rapport d'Orientation Budgétaire suite à un contretemps qui décalera l'étanchéité du gymnase Milliat à 2022. Les autres chantiers du PPI ont dû s'adapter, ce qui conduit le montant des crédits 2021, et de leur répartition entre Maintenance et Projets, à différer légèrement des sommes annoncées dans le ROB.

## Modernisation de la Résidence Paul Adam

La rénovation des logements de la résidence autonomie Paul Adam représente une inscription nouvelle de 550 K€ au budget 2021 qui s'ajoutera aux 840 K€ reportés automatiquement au titre des restes à réaliser 2020 (soit 1,39 M€ au total). L'autorisation de programme prévoit des inscriptions complémentaires de 2,558 M€ en 2022 et 2023.

Le projet est constitué de deux étapes, consistant tout d'abord en l'aménagement d'un logement témoin - fin 2020 - afin que les résidents puissent tester les aménagements et équipements proposés par l'architecte et y apporter leur expertise d'usage – début 2021 - avant le démarrage des travaux fin 2021.

D'ailleurs, une réflexion est en cours quant à la transformation de ce logement témoin à l'issue des travaux de réhabilitation en logement pédagogique et d'accueil transitoire destiné à des personnes susceptibles de faire évoluer leur habitat, et de l'équiper d'aides techniques qui pourraient être testées préalablement à un retour à domicile.

Par la suite, c'est l'ensemble des logements qui seront totalement rénovés et donc agréables, lumineux, sécurisés et adaptés aux besoins des personnes âgées grâce à des équipements ergonomiques et neufs.

Les espaces communs seront intégralement repris également : sols, peintures, etc... l'opération prévoit également la réfection de la toiture dont l'étanchéité est en fin de vie, en optant pour une toiture végétalisée pour les terrasses. Ce volet se traduira par une bien meilleure performance énergétique du bâtiment, et un meilleur confort thermique pour les résidents en renforçant l'isolation contre le froid ou le chaud.

Pour rappel, le projet représentera un coût global d'environ 4,665 M€ (dont acquisition) et bénéficie déjà de 365 K€ de subventions et d'un prêt à taux zéro de 1 145 K€ accordés par la CARSAT. D'autres demandes de subventions ont été déposées. Le coût résiduel pour la commune, sera financé exclusivement par emprunt, étant entendu les économies réalisées en fonctionnement en devenant propriétaire du bien permettront de dégager l'autofinancement nécessaire pour rembourser l'emprunt en question. **Cet emprunt étant ainsi financé, il n'impactera pas les contribuables villarois ni les autres politiques communales.**

## La rénovation de la MJC Jean Savine

Initialement identifié comme un projet de mise en accessibilité du bâtiment, la commune a souhaité profiter de l'occasion pour entreprendre une rénovation globale de l'équipement qui débutera dès 2021. Le volet accessibilité (extérieure et intérieure) sera complété par d'importants travaux sur la structure du bâtiment (toiture, menuiseries, etc...) qui permettront d'améliorer significativement sa performance énergétique.

Des aménagements intérieurs seront réalisés en lien avec l'association occupante pour adapter les salles aux besoins actuels et futurs de la MJC afin de permettre la polyvalence des salles et le partage des espaces avec d'autres acteurs (maison des solidarités, espace de vie sociale, etc...)

Le projet dispose d'un budget de 1,32 M€ et sera décomposé en deux tranches. La première tranche (850 K€) qui doit débuter après l'été 2021 (pour 425 K€) portera sur l'accessibilité, ainsi que les toitures et menuiseries autour du patio.

La seconde tranche (470 K€) portera sur la rénovation des autres espaces (salle de spectacle, ateliers, cuisine, etc...). Des subventions sont attendues à hauteur de 360 K€ au titre de l'accessibilité et de l'isolation thermique.

## Les autres projets d'investissements 2021

- **EDUCATION**

La construction d'une nouvelle école en fin de mandat se prépare dès 2021 avec 25 K€ d'études, prises en charge à 50 % par la Banque des territoires. L'AP dispose d'un budget total estimé à 2,34 M€ en attendant la définition exacte des besoins et l'avant-projet du futur architecte.

L'aménagement d'îlots de fraîcheur disposent de crédits d'étude et maîtrise d'œuvre en 2021 (50 K€), pour démarrer par la cour de l'école du château en 2022 (280 K€), au moment de la reprise de l'étanchéité du gymnase Milliat situé en dessous. L'AP dispose au total de 730 K€.

Toujours pour améliorer le confort thermique des enfants, 25 K€ sont prévus pour installer des volets sur l'école élémentaire et maternelle Camus.

Le changement des fenêtres de l'école SHL permettra d'améliorer significativement l'isolation du bâtiment. Ces travaux représentent 170 K€ dont 20 K€ dès 2021 pour mettre sur pied un protocole de remplacement des menuiseries.

- **CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE**

Le succès du dispositif « La Grosse Rentrée » nécessite 50 K€ d'installations électriques et de matériels pour organiser ce temps convivial en permettant de fournir des stands et des conditions d'accueil à toutes les associations partenaires et aux visiteurs.

L'aménagement d'un deuxième lieu d'exposition au sein du centre des Ecraignes est prévu pour 23 K€.

- **CADRE DE VIE NATUREL ET SUR**

L'achèvement du programme « Zéro produits phytosanitaires » se traduit par 23 K€ d'acquisitions de matériels d'entretien des espaces verts adaptés à ces nouvelles pratiques.

Le mur du chemin de la vigne présente des risques structurels qui pourraient mettre en danger les promeneurs. Des travaux de consolidation sont nécessaires pour 102 K€, dont 22 K€ d'études en 2021.

## Les investissements récurrents de 2021

Il est proposé de regrouper dans cette catégorie les dépenses inscrites en 2021 au titre des investissements nécessaires à l'entretien des bâtiments (administratifs, scolaires, sportifs, culturels), et au renouvellement des matériels (véhicules, outillage technique, informatique, matériel sportif, etc...) et du mobilier (scolaire par exemple).

Ces dépenses se caractérisent donc par une forme de récurrence qui ne les rendent pas moins essentielles à la qualité des services offerts aux habitants et à l'accueil des publics dans les meilleures conditions possibles.

Ces investissements totalisent 566 K€ de crédits de paiement au budget 2021 et intègrent notamment :

- 100 K€ de travaux sur le bardage du centre technique pour des questions de sécurité-amiante
- 58 K€ d'entretien des terrains de tennis du stade Bambuck
- 58 K€ au titre du renouvellement du parc de véhicules
- 50 K€ d'aménagement d'allées dans les cimetières
- 38 K€ d'aménagement des abords de l'hôtel de ville
- 10 K€ pour le remplacement d'un minibus mis à disposition des associations (sportives notamment)
- 10 K€ pour l'installation de poubelles de tri dans le parc Graffigny.

## Présentation des investissements par politiques publiques

Au-delà de la revue des principaux projets énumérés ci-dessus, le tableau suivant présente une synthèse des autorisations de programmes grandes thématiques :

	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
<b>Enfance</b>	<b>250 370</b>	<b>502 200</b>	<b>232 700</b>	<b>735 000</b>	<b>1 919 500</b>	<b>3 639 770</b>
Petite Enfance	15 100	23 700	16 200	5 000	5 000	65 000
Education - Jeunesse	235 270	478 500	216 500	730 000	1 914 500	3 574 770
<b>Solidarités, Santé et Autonomie</b>	<b>554 800</b>	<b>2 088 950</b>	<b>480 500</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	<b>3 129 250</b>
Séniors	553 300	2 086 950	478 500	500	500	3 119 750
Solidarités	1 500	2 000	2 000	2 000	2 000	9 500
<b>Culture Sports Loisirs</b>	<b>723 030</b>	<b>611 240</b>	<b>672 800</b>	<b>45 000</b>	<b>90 000</b>	<b>2 116 275</b>
Culture	590 695	453 000	603 200	30 000	35 000	1 686 100
Sports	132 335	158 240	69 600	15 000	55 000	430 175
<b>Cadre de vie naturel et sûr</b>	<b>119 100</b>	<b>126 600</b>	<b>66 600</b>	<b>39 100</b>	<b>21 500</b>	<b>370 400</b>
Cadre de vie	111 600	98 100	46 100	18 100	20 500	291 900
Sécurité	7 500	28 500	20 500	21 000	1 000	78 500
<b>Services aux habitants</b>	<b>96 850</b>	<b>56 000</b>	<b>13 000</b>	<b>15 000</b>	<b>30 000</b>	<b>210 850</b>
Population	90 850	26 000	13 000	15 000	30 000	174 850
Relation aux citoyens	6 000	30 000				36 000
<b>Non ventilé</b>	<b>347 400</b>	<b>195 700</b>	<b>223 477</b>	<b>201 000</b>	<b>201 500</b>	<b>1 169 077</b>
Fonctionnement interne	322 400	171 200	187 200	166 000	166 500	1 013 300
Imprévus	25 000	24 500	36 277	35 000	35 000	155 777
<b>Total général</b>	<b>2 091 550</b>	<b>3 580 690</b>	<b>1 689 077</b>	<b>1 037 600</b>	<b>2 265 000</b>	<b>10 635 622</b>

## B. Le financement des investissements

Le principe d'équilibre budgétaire suppose d'être en mesure de couvrir les dépenses d'investissement par des recettes. A ce titre, l'épargne de fonctionnement joue un rôle essentiel puisqu'elle doit permettre en premier lieu de rembourser les emprunts, puis, de financer les investissements nouveaux avec le solde, appelé épargne nette.

La commune mobilise également d'autres ressources propres (FCTVA, Cessions) ou subventions pour financer ses projets. Enfin, le recours à l'emprunt constitue un financement possible et légitime lorsque la ville est en capacité de financer le remboursement des échéances futures.

Chapitres	2020	2021	Evolution
<b>Fonds propres</b>	<b>1 542 441</b>	<b>1 529 535</b>	<b>-0,8%</b>
Epargne nette	1 047 441	1 236 920	18,1%
10222 - FCTVA	115 000	120 000	4,3%
024 - Cessions	-	24 000	
Réserves	380 000	148 615	-60,9%
<b>13 - Subventions</b>	<b>25 850</b>	<b>218 263</b>	<b>744,3%</b>
<b>16 - Dette</b>	<b>700 000</b>	<b>1 180 000</b>	<b>68,6%</b>
1641- Annuité en capital	700 000	380 000	-45,7%
166 - Refinancement	-	800 000	
<b>165 - Cautions</b>	<b>6 000</b>	<b>5 000</b>	<b>-16,7%</b>
<b>Total général</b>	<b>2 274 291</b>	<b>2 932 798</b>	<b>29,0%</b>

*Recettes réelles d'investissement (budget principal)*

### Les recettes affectées aux investissements

La principale ressource propre de la commune réside dans **l'autofinancement** qu'elle parvient à dégager sur la section de fonctionnement (épargne brute), en hausse de près de 200 K€, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la baisse mécanique des annuités d'emprunt.

**Le résultat de l'exercice 2020** a servi à financer les restes à réaliser mais fait l'objet d'une mise en réserve complémentaire de 148 K€ (le solde des cessions 2019 pour la part qui n'a pas été utilisée en 2020).

Le **produit de cession** inscrit au budget (24 K€) correspond à la cession d'un garage rue de la République ainsi que des bandes de terrains relevant du domaine privé de la commune.

Le **Fond de Compensation de la TVA** est reconduit pour un montant similaire à 2020, au regard des dépenses payées l'an dernier et éligibles à cette compensation.

Les **subventions d'équipement attendues** (218 K€) concernent notamment :

- La MJC Savine pour 125 K€ (Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Plan de relance)
- Les travaux sanitaires « covid » dans les écoles pour 34 K€ (solde de la subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux obtenue en 2020)
- La participation attendue de l'Agence de l'Eau pour les études préalables aux ilots de fraîcheur dans les écoles, pour 15 K€
- La participation de la banque des territoires aux frais d'études pour la construction de la nouvelle école (12,5 K€)
- Une participation de la CAF (6 K€) pour les travaux acoustiques dans les crèches

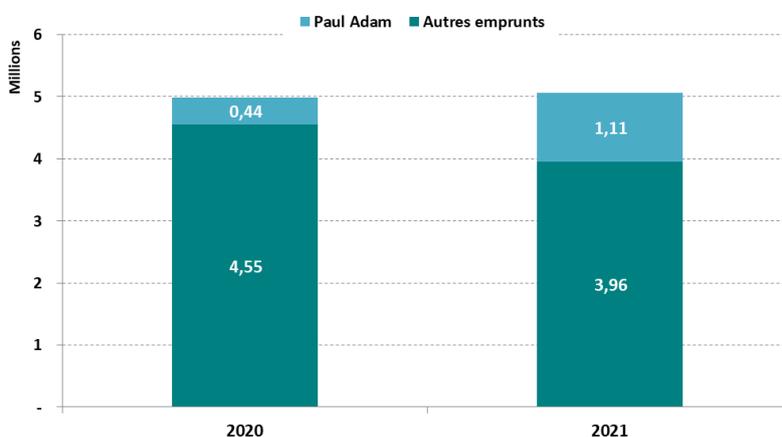
### Le recours à l'emprunt et la gestion de la dette

**En 2021, la commune ne recourra à l'emprunt que pour le projet Paul Adam, dans le cadre du Prêt à Taux Zéro** (sur 30 ans remboursé à partir de 2024).

Pour rappel, le remboursement de cet emprunt sera financé par les économies réalisées en devenant propriétaire de la résidence (les loyers qu'il ne faut plus verser).

Le graphique ci-dessous montre que l'encours de dette est stabilisé en 2021 : la dette classique baisse, tandis qu'en parallèle, les emprunts liés à l'opération Paul Adam montent en puissance sans mettre en péril les capacités de la commune car leur remboursement est assuré par les économies réalisées.

Il y aura donc des marges de manœuvre permettant d'emprunter pour des opérations nouvelles l'an prochain (ou en décision modificative selon l'ampleur des travaux nécessaires suite au dégât des eaux à la maison des associations – encore non budgété faute d'éléments).



## Focus sur la Maison de Santé

2021 marquera l'achèvement des travaux et l'entrée en exploitation de la Maison de Santé. Cette année pivot justifie d'isoler le budget annexe dans le présent rapport de présentation afin de ne pas perturber l'analyse comparative des budgets 2020 et 2021.

### A. L'achèvement de la construction

En investissement, le budget 2021 prévoit une enveloppe de 407 K€ pour régler les dernières factures de travaux à la SOLOREM qui supervise le chantier pour le compte de la commune. Celle-ci sera mobilisé en fonction du décompte définitif (le budget ne sera peut-être totalement consommé si les sommes prévus pour aléas n'ont pas été mobilisées).

Cette somme est financé par le reliquat des subventions (335 K€ à percevoir sur les 600 K€ de financements obtenus), l'excédent 2020, et le recours à l'emprunt.

Il reste 10 K€ à mobiliser sur l'emprunt contracté fin 2019 (d'un total de 1,67 M€). Une somme de près de 39 K€ d'emprunt complémentaire sera nécessaire si l'ensemble des dépenses doit être décaissé (en fonction du décompte final).

CHAPITRES	BP 21	RAR	TOTAL
<b>DEPENSES</b>	<b>161 685</b>	<b>245 149</b>	<b>406 834</b>
23 - Travaux	161 685	245 149	<b>406 834</b>
<b>RECETTES</b>	<b>61 834</b>	<b>345 000</b>	<b>406 834</b>
001 - Résultat n-1	22 859	-	<b>22 859</b>
13 - Subventions	-	335 000	<b>335 000</b>
16 - Emprunts	38 975	10 000	<b>48 975</b>

## B. La mise en service de la Maison de Santé

L'entrée en phase d'exploitation de l'équipement marque l'apparition des premières recettes et dépenses de fonctionnement du budget annexe.

L'année 2021 reste une année particulière en ceci que la dette du budget annexe ne sera remboursée qu'à compter de 2022 (sur 20 ans).

Dès lors, le loyer perçu (84 K€ pour la période du 15 mars au 31 décembre 2021), ne couvrira pas immédiatement l'annuité de dette mais permettra – au-delà de régler quelques dépenses – de constituer une trésorerie propre pour ce budget annexe (sur le compte ouvert auprès du Trésor public et de la banque de France, distinct du compte du budget principal).

Les dépenses à régler en 2021 sont :

- Pour les charges générales, 6 K€ d'avances (2019 et 2020) à rembourser au budget principal, et 2 K€ de frais bancaires liés à la phase de mobilisation de l'emprunt
- Pour les frais financiers, jusque 8 K€ pour les frais intercalaires de la phase de mobilisation et les intérêts courus non échus.

Le budget restant est fléché sur des provisions pour constituer une trésorerie.

CHAPITRES	BP 21
<b>DEPENSES</b>	<b>86 688</b>
011 - Charges générales	8 000
66 - Frais financiers	8 000
68 - Provisions	70 688
<b>RECETTES</b>	<b>86 688</b>
00 - Résultat n-1	2 303
75 - Loyer	84 385